



## APPEL A CANDIDATURE 2023-2024

### Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle

#### Résidence-mission

« Mon territoire en musique »

En direction d'un collectif d'artistes en vue de réaliser une résidence-mission en faveur des enfants et jeunes, dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) sur le territoire de la Communauté d'agglomération Etampois Sud-Essonnes, labélisé Pays d'art et d'histoire, pour l'année scolaire 2023-2024. Cet appel à candidatures s'adresse à des compagnies ou collectifs exerçant dans des domaines artistiques variés en mettant en œuvre la pluridisciplinarité : musique, arts plastiques, danse, théâtre...

#### Contexte territorial

La Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonnes (CAESE) a été créée en 2016, en remplacement de la communauté de communes de l'Etampois Sud-Essonnes, créée elle en 2003. La CAESE regroupe 37 communes et comprend près de 55 000 habitants. L'entrée de l'agglomération se situe à 60 km au sud de Paris. Sa commune la plus éloignée se trouve à environ 85 km de Paris. L'agglomération est traversée par la RN20 (qui relie Paris à Orléans) et desservie par le RER C, dont une branche de la ligne sud est terminus à Etampes.

Ce territoire est essentiellement rural : plus de 93% de sa superficie est classé « espace rural ». Très vaste, la CAESE couvre près d'un quart du département de l'Essonne. L'habitat y est dispersé, entre plateau de Beauce et vallées de la Juine, de la Chalouette et de l'Eclimont. Etampes, la ville-centre, comprend 25 600 habitants, tandis que le plus petit village compte moins de 70 habitants. L'activité agricole est importante et façonne encore largement le paysage : grande cultures céréalières, betterave à sucre, cresson de fontaine...

L'ensemble du territoire est labellisé Pays d'art et d'histoire depuis 2014. Ce label national, décerné par le ministère de la Culture, vient récompenser le travail de valorisation et d'animation du patrimoine local. Le patrimoine de la CAESE est riche et ancien. Plus de 60 monuments sont classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques : églises, châteaux, hôtels particuliers, parcs, ponts et aqueducs, théâtre, halle... A ce patrimoine protégé, il faut ajouter le remarquable patrimoine domestique (maisons de ville, maisons de bourg, maisons de villégiature...), le patrimoine lié au travail (fermes beauceronnes à cour carrée, bâtiments industriels...), ou encore le patrimoine lié à l'eau (moulins, ponts, lavoirs...). Le patrimoine paysager y est typique et remarquable, ainsi que le patrimoine géologique.

La population du territoire est à l'image de celle du département de l'Essonne : assez jeune (21% de 0-

14 ans, 39% de 0-29 ans), avec 20% de plus de 60 ans. Le taux de scolarisation des jeunes de plus de 18 ans est plus faible que la moyenne nationale (50% contre 62 %) et un quart des habitants sont diplômés de l'enseignement supérieur (contre 31% en moyenne nationale). Le taux de chômage est légèrement inférieur à la moyenne nationale (13,4% contre 12,2% au plan national).

La ville d'Etampes, commune centre de l'agglomération, dispose de nombreux commerces, de deux marchés, de nombreux établissements culturels (1 théâtre, 2 cinémas, 2 bibliothèques, 1 musée, 1 conservatoire, 1 office de tourisme/salle d'exposition temporaire), de nombreux équipements sportifs, ainsi que deux EHPAD, une résidence pour personnes âgées, un centre hospitalier et un important hôpital psychiatrique (EPS Barthélemy Durand). Trois centres sociaux sont implantés en quartiers prioritaires. La commune d'Angerville, aux portes sud de l'agglomération, dispose d'une médiathèque, d'un centre social et d'une salle polyvalente de grande capacité. La commune du Mérévillois dispose d'une bibliothèque et d'un centre culturel, ainsi que d'une salle des fêtes. De nombreux villages disposent de salles polyvalentes ou salles des fêtes, souvent dotées d'un petit espace scénique mais dépourvues de matériel son et lumière.

Le tissu associatif de la CAESE est dense, notamment en ce qui concerne les pratiques artistiques liées au théâtre et à la danse. Néanmoins, la plupart de ces pratiques artistiques se déroulent à Etampes. L'étendue du territoire et la faiblesse du réseau de transports en commun constituent d'importants freins à la mobilité. L'isolement entrave l'accès aux pratiques artistiques et culturelles d'une partie de la population de la CAESE.

### **Cadre de la résidence-mission**

Avec le soutien et l'accompagnement de la Direction régionale des affaires culturelles Île-de-France (DRAC) et du Conseil départemental de l'Essonne, la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne met en œuvre depuis 2017 un Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) sur son territoire.

Dans ce cadre, une résidence-mission d'artistes à des fins d'Éducation Artistique et Culturelle aura lieu sur le territoire de la Communauté d'agglomération Etampois Sud-Essonne. Elle est appelée à être mise en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2023-2024 pour une durée de quatre mois, fractionnables.

### **Définition de la résidence-mission**

L'objectif de la résidence-mission est de mener un travail artistique collectif avec des enfants et jeunes essonnais de 3 à 25 ans, **sans enjeu de production personnelle ou d'une commande d'œuvre comme dans une résidence de création**. Si le public jeune demeure le cœur de cible du CTEAC, l'appropriation d'offre artistique et culturelle est pensée pour le bénéfice de toute la population du territoire. Le CTEAC doit ainsi permettre de sensibiliser l'entourage familial des jeunes et favoriser l'implication du public adulte.

Au moyen d'une démarche d'éducation artistique et culturelle, les artistes-résidents donnent à voir et à comprendre leur univers, la recherche artistique qui les anime ainsi que les processus de création qu'ils mettent en œuvre. Il ne s'agit pas d'une résidence scolaire, en effet le projet est ouvert à une grande diversité de groupes, issus de structures de formation comme de structures médico-sociales ou encore d'accueil de loisirs, mobilisables sur le temps scolaire ou périscolaire.

### **Objectifs et enjeux de la résidence-mission**

Inscrite sur le territoire de la Communauté d'agglomération Etampois Sud-Essonne, cette résidence-mission doit :

- Contribuer au développement artistique et culturel du territoire ;
- Contribuer au parcours d'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes en appui sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (la **rencontre avec des œuvres** artistiques, des objets patrimoniaux et des artistes, la **pratique artistique** individuelle et collective dans des domaines diversifiés, un **partage des connaissances** ou appropriation de repères, d'un lexique spécifique permettant d'exprimer ses émotions esthétiques) ;
- Contribuer à développer un esprit critique des enfants et jeunes par la confrontation avec différents types d'œuvres, des rencontres et des échanges ;
- Permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes d'appréhender la création contemporaine à travers la rencontre (artiste, œuvre, patrimoine) et la familiarisation avec une démarche artistique ;
- Permettre aux enfants et aux jeunes de la Communauté d'agglomération Etampois Sud-Essonnes de découvrir le patrimoine local (naturel, historique, industriel, immatériel, gastronomique) et de s'approprier leur territoire ;
- Favoriser le dialogue intergénérationnel et la rencontre entre des publics différents (milieu urbain, ruralité, par exemple) ;
- Interroger les écritures en direction des jeunes.

### **Déroulement de la résidence-mission**

Une période d'appropriation d'une durée d'un mois fractionné durant laquelle les artistes-résidents rencontrent les structures partenaires potentielles et évaluent avec elles et les pilotes du CTEAC la faisabilité et l'intérêt d'une résidence-mission les associant. Cette période d'appropriation doit aussi permettre la définition plus précise du contenu et des modalités (durée, calendrier, constitution du groupe de participants, etc.) de la résidence-mission pour chaque partenariat. Le projet artistique pourra notamment être présenté à la communauté éducative dans le cadre d'une invitation officielle des services académiques (rectorat, DSDEN 91). Une action de rencontre-formation inter-catégorielle sera conduite par les artistes-résidents à destination des enseignants et des autres acteurs engagés. Cette action de formation favorisera la co-construction des projets et l'articulation entre les différents porteurs de projets sur le territoire.

### **Réunion de présentation générale : Septembre 2023**

- Présentation du dispositif par les partenaires institutionnels et du projet du ou des artiste(s)-résident(s) sélectionné(s) ;
- Echanges avec le ou les artiste(s)-résident(s) ;
- Les groupes confirment leur engagement dans le projet en octobre 2023.

### **La journée de formation : Novembre- décembre 2023**

- Journée de formation / atelier en immersion pour découvrir la démarche et les ateliers proposés par le ou les artiste(s)-résident(s) ;
- Il s'agit d'ateliers à destination des adultes référents des groupes et des équipes pédagogiques pour leur faire vivre le projet, tel qu'il sera présenté par la suite aux publics ciblés, et ainsi renforcer leur rôle de médiateur auprès de leurs publics respectifs. Cette journée est intégrée au Plan Académique de Formation du rectorat de Versailles.

### **Les ateliers : Janvier – juin 2024**

- Les interventions artistiques peuvent être variées mais doivent répondre à un projet artistique partagé, porté par le collectif d'artistes et le référent du groupe ;
- Fortement imprégnée de la démarche propre au collectif d'artistes et destinée à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, la pratique artistique doit nourrir le projet global ;

- Il peut être proposé à chaque groupe inscrit de terminer par un « atelier ouvert » aux familles, afin que ces derniers puissent voir les élèves, enfants, adultes en situation artistique.

#### **La diffusion : Février - mai 2024**

- L'artiste-résident est invité à présenter ses œuvres auprès des publics, entre 1 et 4 temps de présentation (sur une ou deux dates). Le nombre final sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits et de la capacité d'accueil des lieux.
- La diffusion proposée doit être **adaptée aux tranches d'âges inscrites**.

Cette période de réalisation des projets se déroule sur une durée de trois mois continus ou discontinus, sur une période de six mois maximum ; cette période inclut aussi la participation à une restitution finale des résidences-missions.

#### **La restitution : Mai- juin 2024**

- Une restitution générale ou plusieurs restitutions seront organisées à la fin de la résidence-mission ;
- Elle témoigne de la démarche artistique transmise lors des ateliers. Ce temps est co-construit entre l'artiste-résident et l'équipe de coordination du CTEAC ;
- Il est possible de prévoir lors de la restitution, une alternance sur scène des différents groupes des ateliers ou au contraire, d'imaginer une forme rassemblant tous les participants. Elle se situe en général à la fin du projet de la résidence ;
- Ce temps hors scolaire, permet aux participants des ateliers de venir accompagnés de leurs familles ;
- Le lieu de cette restitution sera déterminé ultérieurement.

#### **La communication**

- L'artiste en résidence transmettra à l'équipe de coordination les photos / films des ateliers ;
- Ces outils permettent de constituer la mémoire du projet et de le valoriser auprès des différents partenaires.

La résidence-mission aura pour support plusieurs partenaires locaux : écoles, collèges et lycées (relevant de l'académie de Versailles), établissements accueillant des publics jeunes (établissements sanitaires ou médico-sociaux, IME, ITEP, EPS Barthélemy Durand, etc.), équipements des collectivités locales s'adressant à des publics jeunes (service Jeunesse, service information jeunesse, bibliothèques et médiathèques, conservatoire...), structures associatives (mission locale, service d'accompagnement à l'autonomie des jeunes...), voire d'acteurs privés (handicap, soin...).

**Thématique de la résidence-mission :** « Mon territoire en musique »

**Disciplines artistiques de la résidence résidence-mission :** projet ouvert à toute discipline artistique, avec une dominante musicale, en souhaitant mettre l'accent sur la pluridisciplinarité et en décloisonnant les pratiques artistiques : arts plastiques, arts visuels, théâtre, danse...

La période d'après-crise sanitaire a laissé place à une envie, non seulement de sortir à nouveau, de fréquenter les lieux de culture et de pratique artistique, mais aussi de se retrouver, de partager, d'échanger et de (re)créer du lien entre les individus, ceux qui nous entourent comme ceux que l'on ne connaît pas encore mais qui s'inscrivent dans une même proximité géographique et/ou sociale que soi. L'envie transparait aussi de recréer du lien avec son environnement, se reconnecter à la terre, au

vivant, de se réappropriier pleinement le territoire sur lequel on vit et avec lequel on évolue, se sentant faire partie d'un tout.

La musique est un vecteur de transmission, de partage et d'échange entre les individus. Elle favorise l'écoute, le respect, la compréhension mutuelle. Elle est également source de bien-être et peut contribuer à restaurer l'estime de soi. Pratiquée collectivement, la musique rassemble et ouvre chaque personne aux autres. C'est dans cette dimension fédératrice que le projet s'inscrit, ainsi que dans l'idée que la musique est par essence accessible à tous, sans distinction et sans limite d'aucune sorte. Elle transcende les barrières géographiques comme sociales.

Et si la musique était aussi celle de la nature ? Celle des sons du dehors, de notre environnement, de notre quotidien ? Du chant des oiseaux au souffle du vent, en passant par les vrombissements des moteurs et la cadence des pas des passants, du tintement de la cloche du village aux sirènes des casernes de pompier, du roulement des cailloux au froissement des feuilles d'arbres, est-ce que tout ce qui nous entoure ne peut pas être musique finalement ?

Le projet du CTEAC souhaite créer la rencontre entre la pratique et la création musicale avec les éléments naturels, ruraux et/ou urbains, principalement ceux du territoire de l'Etampois Sud-Essonne. Source d'inspiration ou matériau de création, les sons de l'environnement pourront être captés, enregistrés, détournés, transformés, utilisés pour retranscrire la musicalité du territoire dans lequel les futurs participants s'inscrivent, dans une démarche d'interprétation et d'appropriation individuelle mais surtout collective et participative.

Ainsi le projet aborde la musique sous toutes ses facettes, de son écoute à sa pratique, en passant par sa matérialité : qu'est-ce que la musique, qu'est-ce qu'un instrument, est-ce que tout peut être instrument ? Le projet s'intéresse à toutes les pratiques et genres musicaux. Il porte également un intérêt tout particulier à la confection d'instruments, la lutherie, et la pratique de lutherie sauvage, en axant le travail avec les enfants et les jeunes sur la découverte de nouveaux champs, de pratiques originales et des métiers parfois méconnus de la musique, et en créant la rencontre entre la musique et l'environnement dans lequel les futurs participants s'inscrivent. L'objectif étant de leur apporter une ouverture la plus large possible.

Malgré une thématique musicale, le projet est ouvert à la mise en lien avec d'autres domaines artistiques. En effet, ce CTEAC s'inscrit dans une volonté de favoriser des passerelles non seulement entre des disciplines artistiques par un travail pluridisciplinaire, mais également entre les personnes, les jeunes, et les habitants du territoire de l'Etampois Sud-Essonne.

Conduits par un ou plusieurs artiste(s), en lien avec son œuvre, les jeunes seront invités à prendre le temps d'explorer, d'expérimenter et de s'approprier la pratique artistique proposée ainsi que le territoire, l'environnement naturel, rural et/ou urbain, dans lequel ils s'inscrivent.

Pour ce projet, la musique comme la nature s'envisagent l'une et l'autre à la fois comme des matériaux mais également comme des espaces d'expression et de création. Elles peuvent être la matière à utiliser, à manipuler, à interpréter et à créer, comme le matériau ou le résultat au cœur de la production artistique menée avec les enfants et les jeunes.

S'adressant aux citoyens de demain et futurs acteurs du territoire, le projet contribuera à accompagner les enfants et les jeunes dans leur appropriation du territoire dans lequel ils s'inscrivent, sous toutes ses formes, et en favorisant la rencontre et le partage avec les habitants à travers une expression artistique mettant la musique au premier plan et sortant des sentiers battus.

### **Des structures culturelles partenaires**

Les artistes pourront s'appuyer sur les différents services et équipements culturels de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne, labélisée Pays d'art et d'histoire, qui travaillent en transversalité :

- Un Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (sur deux sites du territoire, Etampes et Méréville) ;
- Un réseau de quatre bibliothèques (Etampes, Morigny-Champigny et Angerville) permettant de développer une vaste politique d'accueil et d'animation autour de la lecture publique ;
- Un service du patrimoine qui a pour ambition d'être un relais majeur pour la valorisation du patrimoine du territoire à travers le réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire ;
- Un service du développement touristique dans le cadre du tourisme culturel ;
- Le Musée intercommunal d'Etampes, à appellation Musée de France, qui possède des collections d'œuvres notamment liées au territoire. Actuellement fermé, il organise des expositions hors-les-murs ainsi que de nombreux ateliers pour découvrir ses collections ;
- Le théâtre intercommunal d'Etampes, seule salle de spectacles intercommunale du territoire. Il propose une programmation pluridisciplinaire régulière, à Etampes et dans les communes de l'agglomération ;
- Un cinéma classé « Art et Essai », CINÉtampes ;
- Le centre culturel de Méréville, équipement « relais » qui participe à la diffusion culturelle notamment à travers des expositions temporaires ;
- Des ateliers d'arts plastiques (sur deux sites du territoire, Morigny-Champigny et Abbéville-La-Rivière).

D'autres acteurs culturels du territoire pourront être associés au projet, comme le Silo de Méréville. L'Etampois possède un tissu associatif dynamique permettant un maillage sur l'ensemble du territoire. En outre, ces associations sont des interlocuteurs privilégiés pour les projets de création et de diffusion.

Le projet pourra également s'appuyer sur les équipements culturels du département de l'Essonne : collections du Musée Français de la Photographie (MFP), Fonds départemental d'art contemporain (FDAC) Maison-Atelier Foujita, Domaine départemental de Chamarande, Domaine départemental de Méréville.

### **Cadre juridique et conditions financières de réalisation des résidences-missions**

Une convention de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs de la CAESE et du collectif d'artistes sera signée après sa sélection.

Le financement total du projet ne pourra excéder 24 000€ TTC, comprenant :

- 12 000 € TTC d'allocation de résidence au bénéfice du collectif d'artistes retenu. Ce dernier doit **impérativement avoir un numéro de Siret**.
- 12 000 € TTC maximums alloués pour l'ensemble de la résidence pour les dépenses de production de la résidence-mission ainsi que le coût éventuel relatif à la diffusion de l'œuvre du collectif, existante et disponible. Ces dépenses seront étudiées sur la base d'un budget

prévisionnel.

En raison de l'étendue du territoire, le collectif doit être autonome dans ses déplacements et ses frais de déplacement (hors trajets domicile – Essonne) seront pris en charge dans les dépenses de production.

### **Pilotage de la résidence-mission**

Au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (CAESE), la direction de la culture a été désignée pour piloter la mise en œuvre de la résidence-mission. Un ou plusieurs référents sont désignés pour accompagner l'artiste ou le collectif, assurer le suivi administratif et financier du projet, assurer la communication relative au dispositif et être l'interlocuteur des structures locales partenaires de la résidence-mission ainsi que des partenaires du projet : DRAC Ile-de-France, Conseil départemental de l'Essonne et Rectorat de Versailles.

Un comité de pilotage a en charge la sélection des artistes et le pilotage général de la résidence-mission. Il rassemble la Vice-présidente de la CAESE déléguée à la Culture ou son représentant, des représentants de la DRAC Ile-de-France, du Conseil départemental de l'Essonne, de l'Education Nationale et des acteurs locaux.

### **Modalités de candidature**

#### **Profil recherché**

Pour cette résidence-mission, il est recherché **un ou plusieurs artiste(s) mettant en jeu la pluridisciplinarité** de différents domaines artistiques de leur choix, notamment la musique. Les artistes recherchés doivent avoir à leur actif une production artistique contemporaine significative. Seront examinées avec attention les candidatures mettant en œuvre plusieurs disciplines artistiques, y compris dans d'autres champs que ceux précités.

Les artistes devront maîtriser l'usage oral et écrit de la langue française. La détention du permis de conduire et d'un véhicule personnel est **indispensable**.

#### **Les éléments de candidature à fournir sont :**

- Une note d'intention motivée (3 pages maximum) présentant les orientations artistiques du projet proposé et prenant en compte les particularités du territoire de la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne ;
- Une description d'un atelier déjà réalisé dans le cadre d'un autre projet mené par l'artiste ou le collectif ;
- Deux propositions de déroulement de séances d'ateliers (comprenant la démarche pédagogique et artistique) à destination d'un groupe d'enfants et d'un groupe d'adolescents ;
- Un curriculum vitae faisant état des expériences de médiation et d'action culturelle (participation à une expérience similaire, médiation, formation, etc.) ;
- Extraits vidéo si possible : ateliers pédagogiques (2 max) ;
- Une liste d'œuvres à diffuser par tranche d'âge et dossiers de présentation ;
- Un budget prévisionnel de la résidence-mission portant estimation des moyens techniques, artistiques et logistiques nécessaires pour sa réalisation ;
- Un calendrier de disponibilité entre octobre 2023 et fin juin 2024 ;
- Un RIB et le numéro de SIRET.

L'ensemble du dossier est impérativement à adresser sous format numérique (PDF). Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir son dossier d'un DVD, CD ou clé USB, il le précise dans son envoi électronique

et adresse ces pièces par voie postale.

### **Calendrier de sélection**

**01/06/2023** : lancement de l'appel à candidatures

**28/06/2023** : date limite de candidature

**Du 29/06/2022 au 04/07/2023** : analyse des dossiers artistiques en comité de coordination

**04/07/2023** : communication aux candidats de la présélection des candidatures

**07/07/2023** : audition des artistes ou collectifs d'artistes

### **Les critères de sélection**

Le comité de pilotage veillera à sélectionner les candidatures les plus conformes au présent cahier des charges et les candidats présentant les capacités et la motivation les plus grandes à s'engager dans le CTEAC.

Les critères de sélection sont :

- Le respect de ce cahier des charges
- La clarté et pertinence du projet artistique présenté
- Le caractère innovant et/ou original du projet artistique présenté
- La capacité à prendre en compte l'enjeu de mobilité et de croisement des publics

**L'ensemble du dossier est à rendre pour le 28 juin 2023 au plus tard par envoi électronique aux adresses suivantes :**

[axelle.legrand-libermann@caese.fr](mailto:axelle.legrand-libermann@caese.fr)

[sandrine.binet@caese.fr](mailto:sandrine.binet@caese.fr)

[sylvain.duchene@caese.fr](mailto:sylvain.duchene@caese.fr)

[mathieu.cousin@caese.fr](mailto:mathieu.cousin@caese.fr)

**Envoi postal (pour les pièces complémentaires, DVD, clés, etc.) :**

Axelle Legrand Libermann

Service Culturel

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne

2, rue Albert Masse

91150 Etampes

**Les candidats sélectionnés seront obligatoirement reçus par le comité de pilotage le 7 juillet 2023 : il est impératif de rester disponible pour cette seule et unique date de sélection !**

Les résultats de la sélection seront communiqués quelques jours plus tard. Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Pour tout renseignement, merci de contacter :

Axelle Legrand Libermann, chargée d'actions culturelles du Théâtre intercommunal et coordinatrice du CTEAC sur le territoire de l'Etampois Sud-Essonne :

[axelle.legrand-libermann@caese.fr](mailto:axelle.legrand-libermann@caese.fr) ; 01 75 59 70 49